

## **MAIRIE DE MEYRIEUX-TROUET**

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le vingt-quatre septembre de l'an deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de M. DANTIN Jean-Jacques, Maire.

**Présents** : DANTIN Jean-Jacques, FABAS Philippe, FORTIN Guillaume LABEYE Annie, NAVETTE Éric, PERCEVEAUX Sandrine et PERRAD-RICHARD Pyrène

**Absents excusés** : LATOUR Laurent, MACHET Gisèle, et THIVILLON Aurélien.

**Absent** : MONGOURDIN Lionel

**Date de la convocation** : 18 septembre 2025

**Secrétaire de séance** : LABEYE Annie

#### **Approbation du procès-verbal**

Le Procès-verbal du 24 juin est approuvé à l'unanimité.

#### **Approbatons des RPQS**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Monsieur le Maire présente également les RPQS eau, déchets et SPANC réalisés par la communauté de communes de Yenne. Après échanges des membres du conseil municipal, approbation à l'unanimité des rapports présentés.

#### **Coupe de bois 2026**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>1</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>2</sup>	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
K	RGN	132	1.5		2026	2026	x					Vente avec mise en concurrence (sur pied)		

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à La bonne réalisation des opérations de vente, notamment pour signer toute pièce relative à la vente des coupes de produits sanitaires ou accidentels désignés par l'ONF.

### Restauration de la chapelle de Trouet

Le dossier déposé dans le cadre de la Fondation du Patrimoine a été accepté. Cela a permis de démarrer avec la Fondation un appel aux dons auprès du grand public et des entreprises.

La communication pour informer de cette collecte a été lancée le 23 août lors de la balade gourmande. Des flyers vont également être distribués dans les boîtes aux lettres de la commune.

Des demandes de subventions sont déjà déposées auprès du Département dans le cadre du FDEC ainsi qu'auprès de la Région .

Une fois l'accord des subventions, nous pourrons démarrer le projet de restauration.

### Aménagement cœur du village

- ✓ Appel d'offres du 25 juillet au 12 septembre midi.
- ✓ 4 dossiers reçus par la plateforme dont 1 non recevable car hors délais.
- ✓ Commission d'appel d'offres programmées le 25 septembre. Suite à celle-ci, une réunion de conseil devra être rapidement mise en place.

### Questions diverses

- **Appartement communal 31 chemin des Clarines** : Soucis au niveau du toit signalés par les locataires ⇒ *Des devis vont être demandés pour y faire des travaux.*
- **Appartement La cure** : soucis au niveau de la chaudière signalés par les locataires. ⇒ *Devis signés pour une intervention rapide par KWB*
- **Barnum dossier** : Dispositif de mise à disposition gratuite d'un barnum pour les communes proposé par la Région Auvergne Rhône-Alpes : La commune de Meyrieux-Trouet va déposer un dossier.

- **Projet enfouissement Villaret**

Estimation financière du SDES : de 296 651.12 TTC € avec une prise en charge de 106 180.34 TTC par le SDES.

Montant TTC à charge de la commune : 190 500€ TTC € (montant qui pourrait être étalé sur deux exercices budgétaires et sur lequel la commune pourrait déposer un dossier de subvention FDEC pour l'enfouissement des lignes Télécom).

⇒ *Le Maire va rappeler le SDES pour une proposition plus peaufinée.*

Meyrieux-Trouet, le 24 septembre 2025

La séance est levée à 22 heures

Le Maire,

Jean-Jacques DANTIN

Le secrétaire de séance

Annie LABEYE

  


